

2017-59. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-Claude LANDREAU à Frédéric NEVEU, Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Secrétaire de séance : Madame Annie TENDRON

Date de la convocation : 27 juin 2017

Date d'affichage : 12 JUIL. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget annexe « Eau potable »,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 22 juin 2017,

Délibère

Sur l'approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe « Eau potable » suivante :

FONCTIONNEMENT

| Nature | Libellé | Montant |
|--------|---|-------------|
| 617 | ETUDES ET RECHERCHES | -75 000,00 |
| 6228 | DIVERS | - 7 000,00 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 82 000,00 |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 0,00 |

INVESTISSEMENT

| | | |
|--|---|-------------------|
| 2031 | FRAIS D'ETUDES | 212 000,00 |
| 2315 | INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 60 000,00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 272 000,00 |

| | | |
|--|--|-------------------|
| 1641 | EMPRUNTS EN EUROS | 190 000,00 |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 82 000,00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 272 000,00 |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.